

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27.07.2023

Nombre de membres en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 27 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de
Sont présents: Xavier BLOT, Alain BONIS, Marie-Christine DA COSTA, Emile FABRE, José GONZALEZ, Frédéric LECORNE, Claire TOUCHES, Jean-Baptiste DELGADO, Amélie CALVET ÉPOUSE FAUQUET
Représentés: Sylvianne DELCOUSTAL par Marie-Christine DA COSTA, Ingrid VAN DONK par Alain BONIS
Excuses:
Absents:
Secrétaire de séance: Claire TOUCHES

Deux délibérations présentées sur l'ordre du jour sont annulées et remplacées par des arrêtés :

- 7 – Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2024
- 8 – Désignation d'un agent recenseur

Deux décisions modificatives ajoutées DM5 et DM6

Objet: augmentation du prix du repas de la cantine de Touzac - 2023 060

Après concertation avec les 3 communes du Regroupement Pédagogique (Duravel- Soturac-Touzac) et dans un commun accord, nous proposons d'augmenter le prix du repas de la cantine de 2,50 euros à 3.00 euros à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

Le repas des adultes sera facturé 4.50 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition de M. le Maire qui sera appliquée à compter du mois de septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Alain BONIS

Objet: donation terrain mitoyen du café restaurant - 2023 065

Le conseil municipal de la commune de TOUZAC, en séance ordinaire du 27/07/2023,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU l'offre de don présentée par Mme Christiane et M. Raymond DELPECH,

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste en la donation d'un terrain,

CONSIDÉRANT que ce don contribuera à un avantage pour la commune,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'accepter le don offert par Mme Christiane et M. Raymond DELPECH.

Article 2 : D'exprimer sa profonde gratitude à Mme Christiane et M. Raymond DELPECH pour sa générosité envers la commune.

Article 3 : D'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 : Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Alain BONIS

Objet: Délibération nouvelle convention AQUARESO - 2023 066

Monsieur Alain BONIS, 1^{er} adjoint, informe l'assemblée que suite au désengagement du SDIS concernant le contrôle des points d'eau incendie, le Syndicat AQUARESO propose une nouvelle convention à ses adhérents pour la réalisation de cette mission sous forme de prestation. Il convient de fournir une liste des points d'eau à contrôler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande et autorise Monsieur Alain BONIS à signer toutes pièces utiles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOUZAC, les jour, mois et an que dessus.

Alain BONIS
Maire

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Touzac DM4 - reprise de subvention - 2023 069

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf		-3079.00	
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf		3079.00	
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOUZAC, les jour, mois et an que dessus.

Alain BONIS
Maire

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Touzac DM5 - TAM - 2023 070

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
618	Divers	-300.00		
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	300.00		
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	

3 – Rendez-vous visite de chantier d'enfouissement des réseaux, mardi 1^{er} août avec l'entreprise Bouygues et la FDEL

4 – Le 17 septembre 2023 repas des aînés (plus de 65 ans) ouvert à tous contre 24€

6 – Charges RPI :

Les communes se partageant les charges du RPI : Duravel, St Martin, Montcabrier, Vire Sur Lot, Touzac.

7 – Le 12 août organisation d'un marché gourmand.

8 – Le 13 août organisation d'un concert Jazz à 20h30 à la salle des fêtes

9 – Exposition de peinture à l'ancienne mairie tous les mardi et jeudi du mois d'août de 14h à 18h et création d'un atelier peinture.

10 – Réunion à la Communauté de Communes avec M. TISSOT de ORANGE

Les lignes cuivre seront remplacées par la fibre de 2027 à 2030.

11 – Elagage des arbres aux cimetières et des peupliers le long du stade.

12 – Achat d'un écran plat pour la bibliothèque chez BSI et proposition d'un ordinateur.

13 – SYDED

Augmentation du prix pour la prise en charge des déchets

Proposition de composteur collectif

14 – Visite de M. Vayssouse dans le cadre des élections sénatoriale du mois de septembre

FIN DE SEANCE : 20h45.